

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
PARIS	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JANVIER

L'argent manque

Ce n'est pas pour rien que l'on est journal officieux. On connaît la pensée des ministres avant qu'ils l'aient exprimée.

Nous avons eu à signaler un article où le *Temps* laissait voir de vives inquiétudes pour le budget de 1893. Sous la République des républicains, l'équilibre financier est tellement instable qu'un exercice n'est pas voté encore que l'on prévoit le déficit pour l'exercice suivant.

« L'argent manque, concluait avec mélancolie le plus grand journal de Paris (par le format) : le budget de 93 s'annonce comme l'un des plus difficiles que jamais ministre des finances ait eu à préparer. »

« L'argent manque. » C'est sur ce thème que, le lendemain de l'article du *Temps*, M. le ministre des finances brodait de non moins mélancoliques variations à l'adresse de ses collègues du cabinet.

Les inquiétudes du *Temps* étaient officielles : celles de M. le ministre sont officielles ; elles n'en restent pas moins justifiées, au contraire.

C'est sous forme de lettre que M. Rouvier s'adresse à ses collègues. Il les prie d'abord de lui faire parvenir, avant le 10 janvier, brève échéance, leurs propositions, afin que le budget de 1893 puisse être déposé rapidement sur le bureau de la Chambre.

Suit une série de recommandations qui ressemblent à autant de semonces.

En 1891, par exemple, M. Rouvier avait déjà recommandé instamment à ses collègues de ne pas dépasser les crédits de l'exercice précédent. Or, l'augmentation totale (non compris la Dette publique) a été de 36 millions : une bagatelle !

Qu'est-il arrivé ? « La commission du budget, lisons-nous dans la lettre de M. Rouvier, n'a pas accepté cette situation. Elle a fait subir à l'ensemble des prévisions de dépenses une réduction égale, et cette réduction a été admise par chacun des ministres. »

Ces ministres avaient donc demandé 36 millions dont ils pouvaient fort bien se passer puisqu'ils ont « admis la réduction ».

D'où il suit, si la logique n'est pas un vain mot, ou qu'ils avaient dressé les budgets de leurs départements respectifs avec la plus coupable négligence ou qu'ils avaient en tête d'inoubliables calculs.

— Tâchez d'être plus sérieux, cette fois, leur laisse entendre le ministre. L'argent manque de plus en plus. Avant tout, ne comptez pas sur les excédents. « Je dois vous faire connaître que cette augmentation dans les ressources probables de l'exercice 1893 se trouve déjà absorbée presque en totalité. »

Ainsi, d'après le ministre lui-même, les excédents ne sont que probables ; quant à l'absorption, elle est sûre et certaine.

Et quelle absorption ! L'excédent probable n'est que de dix millions, et cette somme est destinée au remboursement de 163 millions d'obligations à court terme !

En d'autres termes, il y a une dette certaine de 163 millions, et, pour y faire face, une probabilité de dix millions.

« Cette ressource, ajoute candidement M. Rouvier, ne peut donc pas être considérée comme disponible. » En effet !

Cet écart de 153 millions embarrasse M. le ministre des finances : on le serait à moins. « Je ne puis encore, dit-il, indiquer la mesure qui sera adoptée pour permettre de rembourser à l'échéance les porteurs d'obligations. » C'est avouer nettement le déficit, et même en donner la formule. Le déficit ne peut-il, en effet, se définir « l'impossibilité où l'on est d'indiquer la mesure que l'on prendra pour rembourser, à l'échéance, ses créanciers ? »

En terminant, M. Rouvier objurgue derechef ses collègues « de ne pas dépasser pour le chiffre total du budget de 1893 celui du budget de 1892. »

Objurgation insuffisante puisqu'il faudrait déjà 153 millions d'économies rien que pour payer les porteurs d'obligations à court terme.

La situation budgétaire n'est donc pas brillante, tant s'en faut, et le *Temps* avait raison de dire, avant M. Rouvier, que le budget prochain sera l'un des plus difficiles que jamais ministre des finances ait eu à préparer.

Il s'est pourtant, à d'autres époques, trouvé des ministres pour préparer des budgets après des guerres malheureuses, après des commotions sociales, après des catastrophes financières.

Ces budgets-là étaient vraiment « difficiles » ; on se tirait pourtant du mauvais pas à force de travail, d'économies, de bonne et honnête gestion.

Il était réservé au régime républicain de faire à la fois de si mauvaise politique et de si mauvaises finances qu'en pleine paix ses budgets sont d'avance en déficit, à la merci de la plus petite panique et du moindre imprévu.

Il fallait une crise autrefois pour que l'argent fit, un moment, défaut. Le manque d'argent est aujourd'hui une habitude et le ministre des finances est le premier à convenir que c'est là, sous la République, un fait normal. Il le constate, mais il n'est pas assez naïf pour s'en étonner.

GEORGES HULLARD.

INFORMATIONS

On estime que le vote intégral du budget ne pourra être obtenu que dans les derniers jours de ce mois. Le Sénat, en effet, ne commencera que vers le 15 janvier le débat sur les frais de justice ; la discussion durera huit jours. Le budget devra revenir ici, car il sera sans doute mo-

difié sur deux ou trois points. Toutefois il est hors de doute qu'il pourra être rendu un vote conforme par les deux Assemblées avant le 31 janvier.

RADIATION D'UN AVOCAT

Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris a prononcé la radiation de M. Laguerre, député de la Seine.

Les motifs de cette mesure disciplinaire seraient la violation de l'un des articles du règlement interdisant aux avocats de se livrer à des opérations commerciales.

La prospérité s'affirme d'une façon toute particulière à Paris au commencement de l'année 1892.

Dans une seule audience, en effet, le tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer dix-neuf déclarations de faillites et neuf liquidations judiciaires.

DECISION IMPORTANTE

Le Conseil supérieur de l'instruction publique vient de prendre une importante décision :

Désormais, l'opposition à l'ouverture d'une école libre, si elle n'est pas contrôlée dans le délai d'un mois par les conseils départementaux, sera annulée et on pourra dès lors ouvrir l'école.

Cela met un terme aux retards abusifs imposés par les préfets aux écoles libres.

10 FR. LA JOURNÉE DE 8 HEURES

A la suite d'une réunion tenue lundi soir à Cette, les ouvriers portefaix du port de cette ville ont décidé de ne reprendre le travail qu'à 1 fr. 20 centimes la tonne pour les fûts pleins et 20 centimes pour chaque fût vide, ou 10 francs la journée de huit heures et 3 francs par heure supplémentaire.

La grève a continué sans incident.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

II

Il y a, à une petite distance de Marseille, un golfe gracieux abrité du vent de terre, dans l'échancrure que borne le promontoire.

Ce golfe est « l'Estaque » : on y vient dîner le dimanche en partie de plaisir chez Mistral, dont le chalet est planté fièrement, les pieds dans la mer bleue, surveillant les canots légers qui se balancent sur la vague en attendant les promeneurs.

Au restaurant Mistral est adjoind un établissement de bains assez fréquenté les jours fériés, et quelque peu primitif : pour 40 centimes environ, vous pouvez y louer un costume, des espadrilles, et vous baigner.

Il est vrai que les cabines sont rustiques ; la cloison qui les sépare est fendue et trouée de temps à autre, mais on peut facilement boucher les trous avec un chiffon ou un peu de paille, et l'on est chez soi.

Quant à la plage, elle est caillouteuse, mal sablée ; on s'y écorche les pieds, et l'escalier qui mène à la mer est si vermoulu que, la dernière marche manquant, emportée sans doute un jour de tempête, il faut faire un plongeon terrible afin de gagner la corde : tant pis pour les jambes trop courtes.

Enfin, les nageurs novices ne doivent pas s'aventurer trop loin du bord, car au moment où l'on croit avoir encore pied, on tombe dans une profondeur soudaine qui a déjà causé perfidement quelques accidents.

Et vous pouvez vous y noyer gentiment, sans qu'aucun matelot ou surveillant vienne à votre secours.

A part ces petites misères, que l'on rencontre si souvent dans ces bonnes villes du Midi où l'on prend facilement l'existence, le site ne manque pas de pittoresque : une population de pêcheurs et de marchands de poissons ; une suite de cabanes et de maisonnettes rien au soleil à travers leur saleté et leur indigence ; pas d'habitations bourgeoises, encore moins de magasins : il faut aller plus haut, à Saint-Henri ou à Septèmes, pour trouver châteaux et villas.

Cette année-là, cependant, on comptait à

l'Estaque une maison propre, sinon élégante, un peu à l'entrée du bourg, non loin de la petite place où stationne l'omnibus qui fait le service entre le cours Belzunce et l'Estaque.

Cette demeure blanche, aux volets gris ouvrant du côté de la plage, était louée par une étrangère, une Parisienne, disait-on, qui vivait là seule avec une vieille gouvernante un peu bourruce qui, ne comprenant pas le provençal et n'étant pas bavarde de son naturel, ne donnait aucun détail sur sa maîtresse.

Celle-ci était connue dans le pays sous le nom de « la demoiselle pâle », et les mauvaises langues en supposaient long sur le compte de cette jolie créature, blanche comme la neige et distinguée au possible.

Un samedi que les ménagères frottaient, astiquaient l'intérieur des pauvres masures, que les hommes étaient à la pêche en quête du poisson vendu sûrement le lendemain, tandis que les filets, soigneusement raccommodés, séchaient étendus sur le sable au soleil couchant, et qu'une troupe de gamins à moitié nus jouaient, criaient, se disputaient dans leur langue si riche en expressions caressantes comme en épithètes malsonnantes, une vieille femme, proprement mise, se promenait sur

le bord de la mer avec un beau jeune homme de trente à trente-deux ans, élégant sans affectation, de haute taille, au visage fier et distingué.

— Alors, mon chéri, je vous ai fait attendre ?

— Qu'est-ce que cela fait, nourrice ? J'ai attendu patiemment, installé dans une petite crique abritée au milieu des rochers, et j'y ai lu mon journal. Il y a si longtemps que je ne t'ai vue, nourrice, que j'ai voulu t'apporter moi-même mon petit souvenir mensuel, en..... te disant adieu.

Et le jeune homme glissa dans la poche béante du tablier de la vieille femme une enveloppe dans laquelle tintaient des pièces d'or.

— Toujours bon et généreux ! fit la Provençale, en contemplant avec orgueil celui qu'elle avait nourri de son lait. Mais, dites-moi donc, mon chéri, que signifient vos paroles : vous venez me dire adieu ? Est-ce que vous quittez Marseille ?

— Oui, nourrice, et pour longtemps.

— Pour longtemps ? C'est-il à Paris que vous retournez ?

— Non, nourrice, c'est bien plus loin encore, et l'on n'entendra plus parler de moi

Enfin, hier matin, le travail a repris partout aux conditions imposées par les ouvriers.

On lit dans le *Siècle* :

« Nous croyons savoir qu'en principe la nouvelle de la négociation d'un emprunt russe à Paris donnée par le *Times* est exacte.

» Il ne s'agirait plus de la conclusion de cet emprunt auprès du Crédit Foncier ou de tel autre établissement de crédit, mais auprès de la haute banque. »

LES ARRESTATIONS A PARIS EN 1891

L'année 1891, qui vient de s'achever, marquera certainement dans les fastes du crime.

Crimes de la rue de Naples et de la rue de La Rochefoucauld, cadavre de Champigny, assassinats de Vincennes et de Courbevoie, affaires Rimbault, Titard, Olivier, major Breton, Vaubourg, Anastay, pour ne rappeler que les principales : il est peu de jours que la chronique des faits divers n'ait eu à enregistrer, soit à Paris, soit dans la banlieue, les exploits de MM. les escarpes, assassins, filous et voleurs.

La population parisienne apprendra certainement avec plaisir que si tous les auteurs des crimes commis et que nous avons eu occasion d'enregistrer au jour le jour ne sont pas toujours arrêtés, le nombre des arrestations pour 1891 a atteint le chiffre très respectable d'environ 45,000 personnes.

MANIFESTATION FRANCO-RUSSE A TOULON

Une nouvelle manifestation franco-russe a eu lieu lundi soir au Grand-Théâtre de Toulon, à l'occasion de la soirée donnée par la Société des concerts classiques populaires en l'honneur des officiers de la frégate *Minin*.

Lorsque le commandant de ce navire est arrivé, accompagné des autorités françaises et du consul, toute la salle s'est levée, l'orchestre a joué l'hymne russe et la *Marseillaise*; des applaudissements ont éclaté de toutes parts, ainsi que des cris de : « Vive la France ! Vive la Russie ! »

La salle était brillamment décorée des écussons des deux nations.

LES ÉVADÉS DE MONTPELLIER

Magnères, le quatrième évadé de la prison de Montpellier, qui a été arrêté mardi soir à 6 heures au café Jordy, à Salces, par la gendarmerie de Rivesaltes, au moment où il était en train de déguster une absinthe, est arrivé hier matin à Perpignan.

Il espérait pouvoir franchir la frontière espagnole, mais il se donna une entorse, a-t-il raconté, en escaladant les murs de la maison d'arrêt et c'est grâce au retard causé par cet accident que l'on put l'arrêter sur le territoire français.

L'INFLUENZA

Cette terrible maladie sévit en ce moment partout avec une intensité qui effraie. Aussi bien en Angleterre qu'en Espagne, en Italie, en Allemagne et en France, les bulletins sont inquiétants.

La mortalité est grande partout, et ce sont parmi les personnes âgées que l'influenza fait le plus de victimes. La plupart des décès sont dus à une pneumonie foudroyante.

Le Nouveau-Monde n'est pas plus épargné que l'Ancien. A New-York, la mortalité est considérable.

On écrit de Berlin :

« Le bruit court que le médecin-major Richard Pfeiffer, gendre du professeur Koch, aurait découvert le bacille produisant et favorisant l'influenza. Il ferait prochainement une communication sur la nature de ce bacille dans la *Revue médicale*. »

Tirages Financiers

Obligations foncières 1877

Le numéro 423,808 gagne 100,000 fr.

Le numéro 349,160 gagne 50,000 fr.

Les numéros 99,931, — 93,510 gagnent chacun 10,000 fr.

Obligations foncières 1879

Les numéros 1,693,060, — 1,056,818 gagnent chacun 100,000 fr.

Le numéro 1,268,567 gagne 25,000 fr.

Les numéros 1,048,114, — 616,287 gagnent chacun 10,000 fr.

Obligations foncières 1885

Le numéro 798,019 gagne 100,000 fr.

Le numéro 331,659 gagne 25,000 fr.

Les numéros 110,983, — 611,823, — 223,180, — 145,882, — 585,427, — 962,852 gagnent chacun 5,000 fr.

ÉTRANGER

L'ALCOOL ALLEMAND EN ESPAGNE

On écrit de Madrid :

« Les alcools allemands n'entreront plus en Espagne. Comme nous l'avons fait prévoir, le gouvernement espagnol vient d'élever à l'entrée des produits industriels teutons une barrière à peu près infranchissable, en les frappant d'un droit de 160 francs. Il avait pensé un moment à mettre 400 francs, mais cette élévation excessive, outre qu'elle aurait pu blesser trop vivement l'Allemagne, était inutile.

» 160 francs suffisent pour équivaloir à la prohibition absolue ; il est facile de s'en convaincre.

» Avec ces droits, en effet, le litre d'alcool industriel allemand coûtera à la frontière espagnole au minimum 2 fr. 25. Or le vin espagnol vaut à peine 20 à 22 francs l'hecto.

Le prix en est même souvent inférieur. En lui supposant seulement un titre de 11 degrés qu'il dépasse si souvent, ce vin peut donc fournir d'excellente eau-de-vie de vin dont le litre revient à moins de deux francs.

» Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires. On ne concevrait guère un industriel qui délaisserait un produit naturel et national de première qualité, pour un produit artificiel et frelaté venant de l'étranger qu'il paierait 15 0/0 plus cher. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 janvier 1892.

En attendant que le paiement du coupon de janvier procure à l'épargne des disponibilités à placer en valeurs, le marché tombe dans l'atonie ; les transactions sont plus que nulles. Le 3 0/0 ancien gravite sans changement notable autour de 95.30. Le nouveau se maintient à 95.45 et le 4 1/2 est très soutenu à 105.02.

Le bruit de la maladie du roi d'Espagne sert de prétexte à une nouvelle chute de l'Extérieure à 63 13/16.

Le 3 0/0 Portugais influencé par la mauvaise tenue de l'Extérieure se traite aux environs de 33 fr. Le Russe Nouveau est plus faible à 76 7/8. On parle toujours d'un stock de 200 millions du dernier emprunt qui serait à revendre. La Rente Italienne varie entre 92.60 et 92.50.

Les sociétés de crédit, malgré le ralentissement des transactions, conservent une grande fermeté. Le Crédit Foncier cote 1,248. La Banque de Paris dont la participation à l'emprunt intérieur espagnol est sans importance est bien tenue à 712 fr. La Société Générale qui se met dans un cercle d'opérations de banque pure, se traite au comptant à 475. Le Crédit Lyonnais, quoique un peu plus faible qu'hier, conserve le cours rond de 800 fr. Le Comptoir d'Escompte est toujours sans demandes à 520. L'action Immeubles de France cote 410.

L'action des Voies ferrées Economiques a des demandes à 520 fr., un bénéfice de 500 mille francs nets par an semble justifié par les importantes participations de cette société dans différentes affaires.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a enfin reçu le rapport d'ensemble de M. le général Saussier sur les grandes manœuvres de l'Est.

La publication de ce document mettra fin, sans doute, aux polémiques sur les déficiences partielles du commandement et sur le rôle dévolu à la cavalerie.

HOMMAGE A L'ARMÉE FRANÇAISE

Dans une conférence que le capitaine d'état-major Khabalov vient de faire à Saint-Petersbourg en présence des officiers de l'état-major et des officiers supérieurs des troupes de la garde et de la circonscription militaire de Saint-Petersbourg sur les manœuvres du 18^e corps de l'armée française, effectuées en 1890 avec emploi de la poudre sans fumée, il a rendu hommage, en termes très élogieux, à l'énergie

avec laquelle les soldats de ce corps supportèrent gaîment et sans montrer de fatigue d'énormes marches et des manœuvres qui durèrent jusqu'à huit heures par jour par une chaleur tropicale, au milieu d'une terrible poussière, et sur un terrain pénible à parcourir, en observant tout le temps un ordre exemplaire.

Le conférencier a fait de ces manœuvres un tableau aussi savant que pittoresque, et sa conférence a été honorée de la présence des grands-ducs Wladimir Alexandrovitch, Michel Nicolaïevitch, Nicolas Nicolaïevitch et du duc Eugène de Leuchtenberg.

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE

Les journaux ont publié une note annonçant que le général Loizillon a adressé aux 2^e et 6^e divisions de cavalerie « un ensemble d'observations qui résument les critiques formulées sur le terrain » aux dernières manœuvres de cavalerie.

Ces observations sont la consécration officielle de critiques déjà formulées.

Le général Loizillon porte le jugement suivant sur les opérations hors du camp, qui avaient pour but d'engager un grand choc de cavalerie :

« Rien ne paraît pouvoir justifier l'hésitation prolongée d'une des divisions à marcher au combat. Un chef de cavalerie doit avant tout se défendre contre l'attraction exercée par certaines positions qui tendent à l'immobiliser et à transformer ainsi la cavalerie, qui est essentiellement une arme de mouvement, en « cavalerie de position ». Est-ce la crainte d'exposer les troupes au feu de l'artillerie qui empêcherait de marcher sur l'adversaire ? »

Le général Loizillon répond lui-même à cette question :

« Mais de tout temps on a marché sous le feu de l'artillerie, et l'on y marchera encore ; et d'ailleurs, dans le cas présent, les artilleries des deux partis n'étaient pas d'égale force ? Le général de Galliffet répétait sans cesse : « Marchez toujours au combat sur la cavalerie » adverse sans vous préoccuper de son canon. » qui aura d'autant moins d'effet que la cavalerie aura plus de mouvement. » Cette recommandation doit être l'évangile du cavalier. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Les classes astreintes au service militaire dans le courant de l'année 1892 sont, jusqu'à la date du 31 octobre, les suivantes :

Classes de 1890, 1889 et 1888 dans l'armée active ;

Classes de 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882 et 1881 dans la réserve de l'armée active ;

jusqu'à ce que me prenne le mal du pays ou.....

— Bon Dieu ! s'en aller si loin, et pourquoi donc ?

Jean Dargal fit mine de n'avoir pas entendu cette question. Ils continuaient leur promenade le long de la grève, parlant de ce prochain départ qui jetait la brave Méridionale dans la désolation.

Soudain, Jean s'arrêta.

— A propos, nourrice, dis-moi donc quelle est cette jeune fille que j'ai aperçue tout à l'heure et qui s'est établie à la place que je m'étais adjugée en l'attendant ? Tiens, on la voit d'ici ; je crois qu'elle lit le journal que j'ai oublié sur le rocher et que le vent a eu la bonne idée de respecter.

— Cette jeune fille ? Ma foi, je ne sais qu'en dire. C'est un mystère, elle vit au pays depuis un an à peu près ; elle est toujours d'une pâleur de marbre, à laquelle le soleil et la brise marine ne peuvent rien changer. Elle demeure là-bas dans cette gentille maisonnette toujours close que l'on aperçoit au bout du village. Elle ne voit personne, ne sourit jamais et passe son temps au bord de la mer ou bien enfermée chez elle à jouer une musique si

triste que ça nous fait pleurer en l'écoutant. On ne sait qui elle est, la femme qui la sert ne parle à personne. Tous les dimanches, cependant, il vient un beau monsieur et une belle dame de la ville qui passent l'après-midi avec la demoiselle pâle ; ils l'embrassent et la cajolent sans que ça la fasse seulement sourire ; et quand, à chacune de leurs visites, ils la supplient de retourner avec eux à Marseille, elle secoue la tête et leur répond : « Je suis bien ici ».

— Quelque héroïne de roman, pensa Dargal en réprimant un sourire.

Puis, comme honteux de ce jugement hasardeux :

— Cependant, elle doit souffrir, sans doute ; pauvre fille !

Au moment où Jean Dargal allait prendre congé de la Provençale, ils arrivaient tout près de la crique où l'étrangère était assise sur le rocher poli, les pieds dans le sable humide ; elle lisait d'un air indifférent la gazette oubliée par le jeune homme.

Ses grands yeux bruns cernés profondément erraient sur les lignes, mais sans intérêt. Sur ses cheveux d'or cuivrés, moussus, une mantille de dentelle noire jetée négligemment ombrageait ce visage délicat. Son corps fluet, aux

lignes pures, était vêtu d'un costume de laine blanche, large et flottant, serré au corsage par une ceinture de soie noire. Ses petits pieds étaient chaussés de has de soie noire aussi, et de souliers gris clair.

D'un oeil curieux, Dargal regardait ces détails. et une grande pitié lui vint au cœur à la vue de cette jolie abandonnée dont l'âme devait saigner d'une douleur poignante.

Tout à coup, il vit ce doux visage se décolorer davantage encore ; les yeux s'agrandirent d'horreur et de colère ; les lèvres pâlirent et se contractèrent ; les petites mains se crispèrent sur la feuille imprimée et la froissèrent.

La jeune fille poussa un cri sourd, se leva comme galvanisée et s'abattit, foudroyée ; mais avant que sa tête pût heurter les rocs granitiques, Dargal, qui l'avait rejointe d'un bond, la retint dans ses bras.

La nourrice se hâta d'accourir aussi.

— Qu'est-ce qu'il y a ? morte ? évanouie ?

— Ce ne sera rien, j'espère : une syncope, une commotion, répondit Dargal, en jetant un regard au malencontreux journal. Vite, un peu d'eau.

On mouilla son front d'eau fraîche. Jean soutenait sur son bras cette tête charmante,

dont le dernier rayon du jour éclairait la beauté de mourante.

Mais elle ne se ranimait pas.

— Il faut la porter chez elle, dit alors le jeune homme ; nourrice, conduis-moi.

La vieille femme obéit et il la suivit, portant dans ses bras le corps léger de l'étrangère.

Entré dans la maisonnette blanche, il la déposa sur un divan, dans une chambre du rez-de-chaussée, et Mme Antoinette, la gouvernante de la jeune fille, accourut pour lui prodiguer ses soins.

— Je suis médecin, dit Dargal, pour expliquer le droit qu'il s'arrogeait de demeurer auprès d'elle.

En attendant que la malade reprit ses sens, il jeta un rapide coup d'oeil sur le journal qu'il avait retiré avec peine de la petite main crispée.

— Qu'a-t-elle bien pu lire là-dedans qui l'ait émue à ce point ? se dit-il, curieux.

Et il parcourut les colonnes : la première page, les discussions de la Chambre, un projet de lois ; ce n'était assurément point cela qui avait causé l'accident. Au verso, les nouvelles départementales, le feuilleton ; puis le compte-rendu, très détaillé, d'une nouvelle

Classes de 1880, 1879, 1878, 1877, 1876 et 1875, dans l'armée territoriale ;

Classes de 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869, 1868 et 1867 dans la réserve de l'armée territoriale.

On peut remarquer que la réserve de l'armée territoriale ne renferme que huit classes au lieu de neuf.

Cette irrégularité provient de ce que la classe la plus ancienne de toutes, celle de 1866, se trouve exceptionnellement libérée à la date du 1^{er} janvier 1892 au lieu du 31 octobre.

Conformément à la loi, on va procéder à la formation de la classe de 1891 qui comptera dans l'armée active à partir du 1^{er} novembre prochain, mais qui pourrait être appelée par anticipation en cas de guerre, de sorte que nous disposerions quand même de vingt-cinq classes pour nos forces mobilisables. A cette même date du 1^{er} novembre, la classe de 1888, libérée du service actif en septembre par anticipation, passera dans la réserve de l'armée active ; la classe de 1881 dans l'armée territoriale ; la classe de 1875, dans la réserve de l'armée territoriale.

Les réservistes des classes 1882 et 1885 seront convoqués en 1892 pour une période de vingt-huit jours, en partie dans les régiments mixtes de nouvelle formation.

La convocation de treize jours au titre de l'armée territoriale portera sur les hommes des classes 1878 et 1879 qui n'ont pas été appelés en 1891 et s'effectuera en partie aussi dans les mêmes régiments mixtes.

Ecole d'Application de Cavalerie de Saumur

Extrait des Tableaux d'avancement pour l'année 1892 :

M. Odent, chef d'escadron à l'Ecole de cavalerie, est classé pour le grade de lieutenant-colonel.

M. Mahot, capitaine écuyer à l'Ecole de cavalerie, est classé pour le grade de chef d'escadrons.

MM. Doynel de Quincey, L'Hotte, Champion, lieutenants écuyers à l'Ecole de cavalerie, sont classés pour le grade de capitaine.

Nous avons annoncé hier qu'une médaille de bronze a été accordée à M. Weber, gardien de 1^{re} classe à l'Ecole de Saumur.

L'Officiel ajoute :

« M. Weber compte 41 ans de services et est âgé de soixante-trois ans. Il s'est toujours montré excellent et très honorable serviteur. »

Tirage au sort de la classe 1891

Voici les dates du tirage au sort, en 1892, des jeunes gens de la classe 1891. Sauf pour les trois cantons d'Angers, où le tirage se fait

pièce de théâtre représentée à l'Odéon, et qui avait pour titre *la Prêtresse*, et pour auteur D. Olivier.

— L'œuvre de mon frère, pensa négligemment Dargal, en passant à la troisième feuille. Là les nouvelles du matin, dernières dépêches, crimes du jour, bons mots et annonces.

Jean relut consciencieusement l'article des assassinats ou suicides.

— C'est cela, se dit-il en repliant le journal, elle aura vu un nom connu, peut-être cher, dans un de ces récits sanglants, ce qui l'a mise dans cet état. Comme c'est nerveux, les femmes !

Martine, l'ancienne nourrice du docteur Dargal, était rouge du mal qu'elle se donnait auprès de la malade.

— Voyez donc, elle a remué ! vint-elle dire au médecin, qu'elle tira par sa manche.

Il se pencha à son tour sur la jeune fille, dont frémissait légèrement les paupières bleuâtres aux longs cils baissés.

A ce moment, elle ouvrit les yeux et son premier regard rencontra les prunelles bleues de Dargal, profondes comme l'azur du ciel et comme la mer de saphir qui murmurait non loin.

(A suivre.)

à la Préfecture, cette opération a lieu à la mairie dans chaque chef-lieu de canton.

Arrondissement d'Angers

Angers (Nord-Est), lundi 25 janvier.
Ponts-de-Cé, mardi 26 janvier.
Angers (Sud-Est), vendredi 29 janvier.
Louroux-Béconnais, mardi 2 février.
Angers (Nord-Ouest), mercredi 3 février.
Tiercé, jeudi 4 février.
Thouarcé, samedi 6 février.
Saint-Georges-sur-Loire, lundi 8 février.
Chalonnnes-sur-Loire, lundi 8 février.

Arrondissement de Baugé

Beaufort, lundi 25 janvier, à 1 h. 1/2.
Seiches, mardi 26 janvier, à 10 heures.
Durtal, mardi 26 janvier, à 9 heures.
Noyant, mercredi 27 janvier, à 1 h. 1/2.
Baugé, jeudi 28 janvier, à 9 h. 1/2.
Longué, vendredi 29 janvier, à 9 heures.

Arrondissement de Cholet

Beaupréau, lundi 25 janvier.
Montrevault, mardi 26 janvier.
Saint-Florent-le-Vieil, mercredi 27 janvier.
Champtoceaux, jeudi 28 janvier.
Cholet, vendredi 29 janvier.
Montfaucon, samedi 30 janvier.
Chemillé, lundi 1^{er} février.

Arrondissement de Saumur

Montreuil-Bellay, lundi 25 janvier, à 2 h. 1/2.
Saumur (Sud), mardi 26 janvier, à 1 heure.
Gennez, mercredi 27 janvier, à 2 heures.
Saumur (Nord-Est), jeudi 28 janvier, à 2 heures.
Doué-la-Fontaine, vendredi 29 janvier, à 4 h. 1/2.
Vihiers, samedi 30 janvier, à 1 heure.
Saumur (Nord-Ouest), lundi 1^{er} février, à 2 heures.

Arrondissement de Segré

Segré, lundi 25 janvier.
Châteauneuf-sur-Sarthe, mardi 26 janvier.
Candé, jeudi 28 janvier.
Pouancé, lundi 1^{er} février.
Lion-d'Angers, mardi 2 février.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste des jurés pour la session d'assises du 1^{er} trimestre 1892, dont l'ouverture aura lieu le 8 février :

JURÉS TITULAIRES

MM.

Eugène Bouttier, propriétaire à Grez-Neuville.
François Lepissier, propriétaire à Chemellier.
Pierre Dubois, notaire au Mesnil.
Adolphe Duffay, propriétaire à Briollay.
Julien Goujon, propriétaire à Trélazé.
Mathurin Martin, propriétaire au Puiset-Doré.
François Godivier, négociant au Bourg-d'Iré.
Louis Plé, propriétaire à Freigné.
Henri Chouteau, propriétaire au Puy-Notre-Dame.
Alexandre Manceau, négociant à Cholet.
Pierre Chiron, propriétaire à Rochefort-sur-Loire.
Jean Mainguy, propriétaire à Landemont.
Joseph Guilbault, propriétaire à Liré.
Jules Chamnouié, propriétaire à Cholet.
Octave Nepveu, propriétaire à Notre-Dame-d'Allenton.
Hippolyte Alliot, propriétaire à Cholet.
René Perrault, propriétaire à Pruillé.
Louis Legrand, marchand à Seiches.
Jean Gabory, vinaigrier à Champtoceaux.
François Buffard, propriétaire à Saint-Hilaire-du-Bois.
Eugène-Normand, propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.
Emile Héry, négociant, rue Beaurepaire, Angers.
Victor Chirot, propriétaire à Saint-Lambert-du-Lattay.
Nicolas Fouet, propriétaire à Chacé.
Ange Lemercier de la Monneraye, propriétaire à Saint-Clément-de-la-Place.
Prosper Couscher, propriétaire à Brézé.

Louis Lespagnol, propriétaire à Denezé.

Pierre Le Cler, propriétaire, route des Ponts-de-Cé, Angers.

Charles Hiron, maire à Montjean.

Emile Besnard, maire à Cornillé.

Lefaucheux de Lacadais, propriétaire à Candé.

Armand Duplessis, négociant à Longué.

Louis Desnoës, propriétaire à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Auguste Hue, propriétaire au Vieil-Baugé.

Pascal Leteuille, propriétaire à Champtocé.

René Bastard, propriétaire à Faye.

JURÉS SUPPLÉANTS

Jean Gourdon, amidonnier, 3, rue Ollivier, Angers.

Félix Varin, propriétaire, rue Proust, Angers.

Pierre Berthelot, ancien huissier, place des Halles, Angers.

Pierre Ponchon, régisseur des pompes funèbres, rue du Bocage, Angers.

LES FILS DE VEUVES

On sait que l'article 24 de la loi militaire, relatif aux dispenses du service en temps de paix, avait donné lieu, de la part des conseils de révision, à des appréciations contradictoires de la situation des fils de veuves dont la mère, remariée en secondes noces, a divorcé avant la comparution de ces jeunes gens devant le conseil de révision.

Dans sa dernière séance, le conseil d'Etat au contentieux vient, sur le rapport de M. Meyer, auditeur, de fixer souverainement la jurisprudence en décidant que le fils d'une veuve remariée ne peut être admis, même au cas où le second mariage a été dissous par le divorce, à réclamer le bénéfice de la dispense.

BULLETIN ASTRONOMIQUE POUR JANVIER 1892

Le Soleil. — Les taches sont toujours nombreuses, et plusieurs, très fortes, ont été visibles à l'œil nu.

La Terre. — Le 2 janvier à sa plus petite distance du Soleil. Repart ensuite en roulant sur la ligne elliptique, avec une vitesse énorme, qui l'éloigne de plus de 4,000 kilomètres par semaine du point central.

Vénus. — La voici revenue le soir dans notre ciel d'occident, brillante, superbe, et par son éclat effaçant tout ce qui l'entoure. Avec une lunette moyenne on peut la voir en plein jour, en la prenant à son passage au méridien qui a lieu, le 16 par exemple, à 2 heures 9 minutes 44 secondes.

Mars. — Se voit dans le *Scorpion* pendant plusieurs heures avant le Soleil.

Jupiter. — La rivale de Vénus pour l'éclat, n'osait pas se montrer à côté d'elle depuis longtemps. C'est Elle qui revient au devant de Lui, peu à peu, et la comparaison entre ces deux planètes va devenir facile pour les amateurs. Pour en bien juger, n'oublions pas que Vénus n'a l'avantage que grâce à ce qu'elle est beaucoup plus près du grand dispensateur de la lumière. Il offre d'ailleurs des beautés qui manquent à Vénus; je veux parler des charmants satellites qui l'accompagnent en dansant autour de lui. Quel charme dans la contemplation de ces beaux astres dont, heureusement peut-être, nous ne voyons que la surface, c'est-à-dire la brillante atmosphère ! Que ces belles heures de la nuit nous font oublier vite les tristes spectacles du terre-à-terre !

Saturne. — Le vieux Saturne est toujours morne et blême, malgré — ou peut-être à cause de — la ceinture de feu dont ses anneaux l'enveloppent. Il se lève à l'Orient vers dix heures, le soir, quand Vénus et Jupiter, à l'autre extrémité du Ciel, sont déjà disparus.

JULES QUÉLIN.

LOCHES. — *Boulangerie coopérative.* — Par décision du 26 décembre, le conseil d'administration, sur la proposition du trésorier, a fixé à trente centimes par kilogramme le prix du pain de la boulangerie coopérative, à partir du 1^{er} janvier.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par tous les membres présents.

UN TRAPPISTE... OFFICIER DE RÉSERVE

Le cas est assez curieux pour être cité :

Nous avons annoncé, on s'en souvient, que M. de Bange, fils du colonel de Bange, l'inventeur du fameux canon, avait donné sa démission pour se faire trappiste. Il était en garnison à Tours lorsque l'événement se produisit.

Eh bien ! le jeune Père de Bange figurait ces jours-ci à l'Officiel, dans le mouvement d'officiers de réserve, avec son affectation comme sous-lieutenant au 110^e, à Dunkerque.

On s'est aperçu que ce jeune officier était, depuis le mois d'octobre dernier, novice à l'établissement des Jésuites de Canterbury (Angleterre).

Quant au colonel de Bange, père du jeune novice, il vit, depuis un an, retiré à Versailles, avec ses trois filles...

UNE MARIÉE DE QUATRE-VINGT-UN ANS

Il n'y a pas d'heure pour les braves, il n'y a pas d'âge pour le mariage.

Ces jours-ci, la presse enregistrait le mariage d'une enfant de treize ans ; aujourd'hui, le *Populaire* en signale un autre encore plus extraordinaire.

Mardi, M. l'adjoint au maire de Chantenay (Loire-Inférieure) a procédé à l'union de Mlle Jeanne Guy, née à Sens (Ile-et-Vilaine), le 29 mars 1840 (vous avez bien lu : *mil huit cent dix*), avec M. Fleuriot Clément, né le 30 septembre 1844 au Pellerin, demeurant à Saint-Clair.

L'époux est un ancien « marouin ». En 1870, il comptait au 3^e régiment d'infanterie de marine ; depuis il a été gendarme, puis concierge du cimetière de la Bouteillerie.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 7 janvier, 8^e représentation du succès sans précédent : *MISS HELYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron ; musique d'Audran.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2
Direction : H. DAVID.

LUNDI 11 Janvier 1892

La Fille du Tambour-Major

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, de Chivot et Duru, musique d'OFFENBACH.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

A Louer Présentement
MAISON
 Avec Remise et Écurie
 15, Rue du Temple.
 S'adresser à M. MESNET,
 18, rue Bodin.

A VENDRE
UNE MAISON
 Avec remise, écurie, jardin,
 Au centre du Pont-Fouchard.
 S'adresser à M. BRAC, notaire.

A LOUER
 PRÉSENTMENT
UNE MAISON
 Place du Port-Saint-Nicolas.
 S'adresser à M. FAVARON, né-
 gociant, rue de la Comédie.

MAISON A LOUER
 Rue de la Chouetterie, n° 4,
 Avec écurie, remise et grand jardin.
 S'adresser à M. BRAC, notaire.

A LOUER
 Présentement,
 Un beau rez-de-chaussée, com-
 posée de cinq pièces, et deux belles
 pièces et un cabinet au premier
 étage, avec jolis petits parterres.
 Le tout dépendant d'une maison à
 Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,
 n° 27.
 S'adresser, pour traiter, à M.
 GUSTAVE LEROY, propriétaire, à
 Saumur, même rue, n° 29.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre
UN PIANO A QUEUE PLEYEL
 Entièrement neuf.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Maison avec Jardin
 Au Pont-Fouchard.
 S'adresser au bureau du journal

BUREAU DE PLACEMENT
 d'Employés et de Domestiques
 des deux Sexes.
 M^{me} ANNA
 Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur

Robes et Manteaux
 M^{me} HERVÉ a l'honneur
 d'informer sa clientèle que depuis
 le 28 décembre 1891, ses ateliers
 et salons de couture sont trans-
 férés, 6, rue d'Orléans, à Sau-
 mur, au premier étage.

UNE MAISON
 De Commerce de détail
 De Saumur
 DEMANDE UNE TRÈS-BONNE
 Caissière.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 d'Occasion
 Un **OMNIBUS** de famille
 A UN OU DEUX CHEVAUX.
 S'adresser à M. CHARPENTIER, à
 Allonnes.

A CÉDER
 Pour cause de décès
Magasin de bois du Nord
 et du Pays

Ancienne maison bien connue dans
 la contrée et jouissant d'une
 bonne clientèle.
 A céder également
 Fabrique d'agrafes et de crochets
 Pour couvertures en ardoises. —
 Système breveté et très apprécié.
 Matériel presque neuf.
 S'adresser, 13, quai Saint-Ni-
 colas, Saumur.

JEUNE FEMME sachant travailler
 à l'aiguille ainsi qu'à la ma-
 chine demande place.
 Servirait comme femme de
 chambre, sait faire un petit
 ordinaire. Bonne référence.
 S'adresser au bureau du journal.

ON RECOMMANDE, d'une façon spé-
 ciale, un brave homme sans
 emploi, honnête travailleur, peut
 être employé comme gardien,
 concierge, aide jardinier, manœu-
 vre, etc.
 Excellentes références.
 S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de
 Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES

De Luxe



PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

CIDRES

M^{re} ROUSSEAU prévient sa
 nombreuse clientèle qu'elle reçoit
 de très bons cidres nouveaux des
 meilleures contrées de Bretagne et
 de Normandie, garantis pur jus, à
 15 centimes le litre.
 S'adresser route de Rouen,
 n° 24 bis. (143)

UNE DAME demande une place
 dans un magasin pour la
 vente.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à ser-
 vir une
 vente viagère sur somme d'ar-
 gent ou maison.
 S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
 POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGEES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

ÉTRENNES 1892
Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines,
 Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits,
 Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 30	Banque de France	4500	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	396	Compagnie parisienne du Gaz	525
3 0/0 1891	95 40	Banque d'Escompte	400	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	478	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	369
3 0/0 amortissable	96 35	Comptoir national d'Escompte	520	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	475 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24
4 1/2 1883	105 60	Crédit Foncier	1250	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	475	— 6 0/0 2 ^e série	23 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	575	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	423	— obligations à lots	85
Oblig. 1855-60 3 0/0	555	Crédit Lyonnais	802 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	620
— 1865 4 0/0	533	Crédit Mobilier	147 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	423	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	649	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1871 3 0/0	412	Société Générale	475	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	630	— 1889 4 0/0	94 75
— 1875 4 0/0	528	Est	550 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	—	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	94 80
— 1876 4 0/0	528	Paris-Lyon-Méditerranée	1478 75	Nord 3 0/0 r. à 500	445 50	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	397	Bliidi	1290	Orléans 3 0/0 r. à 500	—	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation	511 75			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 25	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	455

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
 Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,